

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 juin 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :

12 Titulaires

0 Suppléant

Pouvoirs :

5

Votants :

17 Pour

0 Contre

0 Abstentions

Date de la convocation :

21 Juin 2023

Délibération n°

2023.06.35

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit juin**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYES, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Frédéric GIMBERT.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK, Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND, André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD, Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY, Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

**Absents :** Bernard SOUVIGNET, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Michel CHAPUIS, Laurent BERNARD.

**AVENANT N°1 AU LOT 2 DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU CASIER E**

Le Président informe que dans le cadre du marché de construction du casier E Lot 2, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un géotextile de masse surfacique 500 g/m<sup>2</sup> sur une surface de 4 200 m<sup>2</sup> (correspondant à la surface des flancs de l'alvéole E2 au droit des talus des anciens casiers A, B, C).

Ce géotextile permet de protéger des UV la géomembrane drainante qui peut être ainsi posée sur l'alvéole 2 dans la continuité de l'alvéole 1.

Le montant de ces travaux s'élève à **12 138.00 €HT** sur un montant initial du marché tranche ferme de 683 856.20 €HT soit une incidence financière de + **1,77 %**.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 28/06/23 et a donné un avis favorable à l'adoption de cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la signature de cet avenant n°1 au marché de construction du casier E, après avis favorable de la CAO, pour le lot 2 avec l'entreprise GALOPIN pour un montant de 12 138.00 €HT.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président

  
Jean-Paul LYONNET